

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR : Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées... Et du droit de modifier la répartition des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Février 1876.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Elections à la Chambre des députés.

Candidat :

Henri DELAVAU DÉPUTÉ SORTANT.

Chronique générale.

Dans quelques jours le scrutin sera ouvert. Nous n'avons pas besoin de redire quelle sera l'importance de ses résultats. A quelque chose se préoccupe des destinées de la France, un regard jeté sur notre situation intérieure et sur l'Europe doit rappeler la gravité du devoir électoral.

Nous repoussons hautement la théorie exécrable qui consiste à mettre une coupable espérance dans l'excès du mal ; mais nous regardons comme également pernicieuse et fatale cette autre théorie qui, sous un faux prétexte de conciliation, voudrait persuader aux honnêtes gens qu'ils auront donné une satisfaction suffisante à leurs consciences, s'ils réussissent à discerner le moindre mal et s'ils savent s'en contenter, faute de mieux et crainte de pire.

Il ne s'agit pas seulement aujourd'hui de travailler avec énergie pour empêcher les partis ennemis de la paix publique, de l'ordre social et des libertés chrétiennes d'être les maîtres dans la prochaine Assemblée. Il faut aussi préparer avec ardeur et persévérance les voies de l'avenir, il faut aider le pays à sortir des équivoques, il faut que les mensonges intéressés disparaissent et fassent place aux franchises revendications.

Il est à remarquer que l'audace des bonapartistes s'est accrue dans de fortes proportions depuis la démission de M. Léon Renault.

En Corse, le langage de leurs journaux était devenu tellement violent que la justice a dû intervenir. Une dépêche d'Ajaccio nous a appris que, par ordre du procureur général, le dernier numéro du journal l'Aigle a été saisi, et que le gérant de cette feuille sera poursuivi pour avoir publié la proclamation adressée de Wilhelmshoeh, en 1871, au peuple français, en la faisant suivre de commentaires très-agressifs à l'égard du gouvernement actuel.

On sait que le rédacteur en chef de l'Aigle est M. Jules Amigues, auquel le rapport de M. Savary a fait une notoriété, et qui reçoit en même temps les confidences de M. Rouher et celles des députés de Nouméa.

Ces poursuites viennent à propos pour répondre à un article du nouveau journal intransigeant les Droits de l'homme, qui, dans

son numéro de dimanche, accusait sérieusement M. Dufaure d'être bonapartiste. M. Gambetta, que cette feuille traite déjà en suspect, ne tardera pas sans doute d'encourir le même reproche. Le journal les Droits de l'homme s'imprime à Lagny, mais le bureau de rédaction doit être... à Charenton.

On assure, dit l'Agence Havas, que le journal la République française est poursuivi pour publication injurieuse contre M. Buffet, vice-président du conseil. Il s'agit d'extraits d'une brochure qui a été répandue dans le département des Vosges lors des élections sénatoriales et que la République française a résumée dans son numéro portant la date du 14 février.

M. Gambetta, voulant poser sa candidature à Bordeaux, vient d'y prononcer un discours dont le télégraphe nous a donné l'analyse suivante :

« M. Gambetta a prononcé un discours au Théâtre-Français ; 1,500 personnes environ assistaient à cette réunion.

« L'orateur a rappelé les efforts faits sous le gouvernement de la Défense nationale ; il a exposé les progrès accomplis par les républicains depuis 1848.

« Ils ont su, a-t-il dit, dissiper les préjugés et rassurer les intérêts. Ils recueillent, comme l'a dit M. Thiers, le fruit de leur sagesse.

« M. Gambetta s'attache à justifier la politique des gauches. Il assure que le vote de la Constitution a été un contrat pacifique conclu entre la bourgeoisie et le peuple.

« Il estime que cette politique doit être continuée par la majorité républicaine des nouvelles Chambres. Il faut que les républicains se mettent en garde contre la précipitation et les solutions hâtives.

« M. Gambetta termine en exposant que le radicalisme légal dont on voudrait faire un épouvantail doit être la légalité, la loi même.

« Ces paroles sont accueillies par des applaudissements.

« La candidature de M. Gambetta est acclamée à l'unanimité. »

Etranger.

ALLEMAGNE.

Le discours de M. de Bismark au Reichstag allemand a amené une réplique de M. Windthorst, le chef du parti catholique. Celui-ci a insisté sur ce point que les craintes de guerre au printemps dernier n'avaient pas été seulement causées par des articles de journaux, mais bien aussi par l'attitude du gouvernement de Berlin.

Voici le passage important de son discours, qui concerne spécialement la presse :

« Nous sommes très-satisfaits d'apprendre qu'il n'y a plus de journaux officieux en rapport avec le ministère des affaires étrangères ; mais nous aurions aussi vu volontiers le chancelier se dégager de toute relation avec la Correspondance provinciale, qui le compromet si souvent par ses articles maladroits et alarmants. Il serait encore très-désirable que l'on supprimât les reptiles de l'intérieur qui inquiètent le public souvent plus que ceux de l'extérieur ; tant que le gou-

vernement continuera à consacrer des sommes aussi énormes à subventionner la presse, nous ne serons jamais sûrs qu'il ne retombera pas dans ses anciens errements.

« Quant au fameux article de la Post, le chancelier nous affirme qu'il n'émanait pas de source officieuse, par la raison que celui qui allume un incendie ne crie pas le premier au feu. Or, dans ma pratique de magistrat, j'ai appris que la plupart du temps ce sont les incendiaires qui crient le plus haut au feu.

« Maintenant j'accorderai au chancelier que nos journaux font trop de politique étrangère ; cela cessera probablement si le gouvernement exposait au Reichstag avec un peu plus de clarté l'état de nos relations extérieures. Quand on a devant soi un livre fermé, on s'imagine volontiers qu'il s'y trouve de grands secrets.

« Quant au socialisme, c'est la politique économique du gouvernement et sa lutte contre l'Eglise qui ont le plus contribué à le propager.

« Il est de fait que l'ouvrier allemand est beaucoup moins laborieux qu'autrefois ; mais le triste état des affaires est dû surtout aux excès funestes de la spéculation.

« Le chancelier a raison lorsqu'il dit que notre vie politique est empoisonnée par le ton haineux et injurieux de la polémique dans les journaux. Mais à qui la faute, sinon à la presse officieuse, toujours prête à soupçonner et à insulter les plus honnêtes gens ?

« Enfin, il est encore vrai qu'il vaut mieux avoir des ministres sensibles aux attaques personnelles, que d'en avoir qui font fi de l'opinion publique. Mais alors ces mêmes ministres si chatoilleux ne devraient pas oublier que leurs adversaires et les partis qui les combattent sont également sensibles. »

Nous relèverons cette phrase, que tout le monde comprendra : « Dans ma pratique de magistrat, j'ai appris que la plupart du temps ce sont les incendiaires qui crient le plus haut au feu ! »

L'allusion est ici fort claire, et devient une réponse directe à M. de Bismark. On se souvient qu'en 1866, au moment d'entreprendre une campagne longuement préméditée de concert avec l'Italie, le chancelier prussien réclamait tous les jours contre les prétendus armements de l'Autriche, et disait à toute l'Europe que la Prusse était menacée. Il cria au feu pendant qu'il allumait l'incendie !

Il plaisante aujourd'hui, devant son Parlement, sur ceux qui craignent l'incendie : nous nous souvenons du passé, et nous ne pouvons nous défendre d'une certaine inquiétude en voyant se jouer de nouveau la même comédie.

BELGIQUE.

Bruxelles, 14 février.

La Gazette a reçu un télégramme de Malines annonçant qu'hier soir, après la manifestation des catholiques, des désordres eurent lieu sur plusieurs points de la ville. Il y aurait eu des coups de poignards, et le commissaire de police aurait été maltraité.

TURQUIE.

Constantinople, 14 février.

Le gouverneur de Brousse ayant exilé six notables Arméniens hassounistes qui refusaient de se porter garants que leurs coreligionnaires ne tenteraient pas de reprendre

leur église, livrée aux anti-hassounistes, les ambassadeurs ont fait hier des représentations à la Sublime-Porte à ce sujet et au sujet de l'affaire d'Angora.

Voici les détails relatifs à cette dernière :

Les hassounistes ayant refusé de céder l'église et l'évêché à l'évêque des anti-hassounistes, lesquels sont bien moins nombreux à Angora que les hassounistes, le gouverneur a fait envahir mercredi dernier, par la force armée, l'évêché et la cathédrale, au moment où ce dernier édifice était rempli de fidèles, hommes, femmes et enfants, qui furent expulsés à coups de sabre. Vingt-deux d'entre eux furent grièvement blessés.

Par suite des observations des ambassadeurs, le grand-vizir a hautement désavoué la conduite des gouverneurs de Brousse et d'Angora.

Le ministre de l'intérieur a télégraphié au gouverneur de Brousse de rappeler les six notables Arméniens qu'il avait exilés et de les envoyer immédiatement à Constantinople pour qu'ils fassent valoir leurs plaintes.

Le ministre de l'intérieur a aussi télégraphié au gouverneur d'Angora, lui annonçant sa révocation et sa mise en jugement. En même temps, il a confié au sous-gouverneur l'administration de la province en lui ordonnant de rouvrir immédiatement l'Eglise et de la rendre au culte arménien.

Enfin, deux commissaires, l'un arménien et l'autre musulman, ont été nommés et chargés de faire une enquête à Angora.

Lettre pastorale de M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers.

(Suite et fin.)

II.

Soumission à l'autorité, obéissance aux lois, tel est le premier devoir du chrétien dans la vie civile. Mais, pour que l'ordre et l'harmonie règnent dans le corps social, il ne suffit pas que la tête domine les membres ; il faut de plus que les membres soient unis entre eux. C'est le propre de l'association de multiplier les forces par le secours mutuel et par l'assistance réciproque. « Le frère, aidé de son frère, est comme une ville forte, » dit l'Écriture sainte : frater qui adjuvatur a fratre quasi civitas firma. La société est la mise en commun de toutes les lumières et de toutes les énergies individuelles : elle est fondée sur le besoin que chacun a de tous, et sur le profit qui revient à tous de chacun, dans la poursuite d'une même fin. C'est pourquoi le Sage disait encore : « Mieux vaut être deux ensemble, que d'être seul, » car on trouve une grande utilité dans cette union. Si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à celui qui est seul ! S'il tombe, il n'a personne qui le relève. »

Pour montrer que tous les membres d'une société doivent contribuer pour leur part au bien général, et que nul ne saurait se passer du secours des autres dans les affaires de la vie, l'Apôtre empruntait au corps humain cette comparaison devenue proverbiale à force de justesse et de clarté : « Dans l'ordre que Dieu a établi, s'il y a plusieurs membres, il n'y a qu'un corps. L'œil ne peut pas dire à la main : je n'ai que faire de votre assistance ; ni la tête dire aux pieds : vous ne m'êtes pas nécessaires. Mais, au contraire, les membres qui paraissent les plus faibles sont ceux dont on a le plus be-

soin. C'est ainsi que Dieu a ménagé toutes choses, honorant davantage ce qui est moins honorable en soi, afin qu'il n'y ait pas de dissension dans le corps, mais que tous les membres conspirent également au bien les uns des autres. »

Tel est, N. T.-C. F., le plan divin dans l'établissement de la société civile; et c'est ce qui en fait la souveraine beauté. Par là tout se relève, tout prend un caractère d'utilité générale. Les fonctions les plus humbles acquièrent leur noblesse, et il n'est pas de profession qui ne puisse mériter l'honneur. L'ouvrier qui construit nos demeures, le laboureur qui cultive nos champs, le magistrat qui veille à l'exécution des lois, le soldat qui défend l'ordre et les libertés publiques, le prêtre qui se dévoue au salut des âmes, tous ont leur grande et belle part dans le concert social. Chacun accomplit à sa manière le précepte de l'assistance réciproque, suivant ce qui est écrit: « Dieu a chargé chaque homme d'avoir soin de son prochain: *Et mandavit illis unicuique de proximo suo.* »

Rien n'est donc plus contraire à l'idée même de la société civile que l'égoïsme. Ne songer qu'à soi, lorsqu'il faudrait aussi s'inquiéter des autres; sacrifier le bien public à l'ambition personnelle, et placer l'intérêt particulier au-dessus de l'intérêt général, c'est renverser tout l'ordre des relations humaines. Et qui oserait dire que telle n'est pas l'une des plaies dont nous souffrons davantage à notre époque? Est-ce le dévouement au pays qui inspire toutes ces compétitions dont le triste spectacle s'étale à nos yeux? Qui a vraiment souci du salut de la nation, au milieu de toutes ces rivalités de personnes et de partis? Sont-ils en grand nombre, ceux qui savent s'effacer devant le mérite, faire taire leurs opinions, quand les principes commandent, et refouler au fond du cœur leur amour-propre blessé, lorsqu'il y va des destinées de tout un peuple? Si l'esprit de sacrifice prévalait sur l'égoïsme, verrions-nous tant d'hommes s'attacher opiniâtement à leur sens propre, en dépit de l'évidence même, et risquer de tout compromettre plutôt que de renoncer à leurs préjugés? C'est parce que l'on se cherche soi-même, sous l'apparence du dévouement, que la chose publique disparaît dans le conflit des vanités jalouses et des médiocrités avides. Faut-il s'étonner dès lors que la division règne partout, et que l'intérêt commun soit devenu impuissant à rapprocher entre eux les enfants d'une même patrie?

Ah! sans doute, à l'une de ces heures solennelles où il s'agit de ramasser dans un élan suprême toutes les forces vives du pays, pour la défense de son honneur et de sa liberté, tous les cœurs se rallient et le dévouement se retrouve unanime et fidèle. L'on se souvient alors que tout intérêt personnel doit fléchir devant le bien général. Des exemples récents sont là pour attester que ce sentiment, grâce à Dieu, n'est pas éteint parmi nous. Mais en est-il de même dans le train ordinaire de la vie civile? Que d'insouciance chez la plupart pour les questions les plus dignes d'occuper l'attention! On dirait que les affaires du pays ne les touchent en rien, et qu'il leur importe peu de marcher vers le salut ou vers la ruine. Pour peu que l'accomplissement d'un devoir leur impose quelque gêne, ils s'en dispensent sous le prétexte le plus léger. Ils renvoient à d'autres le sacrifice, ne retenant pour eux-mêmes que la jouissance. Triste conséquence des habitudes de mollesse qui ont pénétré dans tous les rangs de la société! Pourvu que l'on ne se sente pas troublé dans son repos, le reste paraît indifférent; et l'on n'a pas le courage d'enlever au plaisir le peu de temps et de soin que réclamerait le bien public. Qu'arrive-t-il par suite de cette indifférence coupable? Le champ reste ouvert aux entreprises des méchants; le mal suit son cours, sans rencontrer de barrière; et, après s'être endormi dans une fausse sécurité, on se réveille devant un péril qu'il eût été facile de prévenir avec moins de présomption et plus de bonne volonté.

Ainsi, pour nous servir d'un exemple, N. T.-C. F., dans quelques jours vous allez être appelés à remplir l'un des devoirs les plus importants de la vie civile. La loi vous a conféré le droit d'être les représentants du pays. Suivant le choix que vous ferez, les intérêts de la religion et de la patrie pourront se trouver sauvegardés ou gravement compromis. Il sortira de vos suffrages une garantie de prospérité ou un élément de

ruine. Quelle responsabilité! Et se pourrait-il qu'un chrétien traitât à la légère une question si sérieuse? C'est un principe de morale, que chacun est tenu de concourir au bien général dans la mesure de ses forces. Quiconque s'y refuse, manque à son devoir et charge sa conscience. Si le mal triomphe par suite de notre négligence à le combattre, nous en portons la faute et Dieu nous en demandera compte. S'abstenir en pareil cas, se tenir à l'écart, au lieu de participer à l'effort commun, c'est le fait d'un homme mal éclairé sur ses obligations ou peu soucieux de les remplir. Il n'y a pas de distance qui doive nous arrêter, ni d'affaire qui puisse nous retenir, lorsqu'il s'agit d'un acte dont dépendent les destinées du pays. Ce sacrifice fût-il aussi lourd qu'il est léger, vous le devriez encore à vous-mêmes, qui êtes intéressés tout d'abord au choix de vos mandataires; à vos familles; dont l'avenir est entre vos mains; à la patrie, dont la prospérité est la vôtre; à l'Eglise, que vous avez le devoir de défendre autant qu'il est en vous. Ici, la conscience parle, et sa voix est souveraine.

Elle parle, N. T.-C. F., pour vous dire quel soin il faut apporter dans l'accomplissement de ce devoir. Car c'est encore un principe de morale, que le mal commis par un homme est imputable à ceux qui lui en ont fourni le moyen. Si donc, par suite de choix irréflectis, le pouvoir tombait aux mains de ceux qui annoncent hautement le projet de bannir l'instruction religieuse de vos écoles, de détruire la liberté de l'enseignement chrétien, et de rompre les derniers liens qui rattachent l'Eglise à l'Etat, quels regrets ne seraient pas les vôtres? Volé pour quoi, en ce moment plus que jamais, c'est pour nous tous une obligation rigoureuse de n'être que des hommes sincèrement dévoués à la religion, et prêts à la défendre contre les attaques de ses ennemis. Ces hommes-là, soyez-en sûrs, ces hommes de foi et de conscience seront aussi les meilleurs gardiens de l'ordre et les protecteurs les plus vigilants de vos intérêts temporels.

Agissez dans cette affaire comme dans celles où vous avez coutume de montrer le plus de prudence et de circonspection. Si vous n'êtes pas suffisamment éclairés sur les hommes et les choses, prenez conseil auprès de ceux qui méritent votre confiance par la droiture de leurs intentions et la dignité de leur vie. Ecoutez, non pas les plus bruyants, mais les plus sensés; allez du côté où se trouvent, avec l'intelligence et la fidélité aux principes, les mérites acquis et les services rendus. Demandez-vous auprès de qui vous cherchiez des lumières, s'il s'agissait de prendre une décision sur ce qui vous touche de plus près. Ainsi remplirez-vous votre devoir en pleine connaissance de cause, comme il sied à des chrétiens qui cherchent à éloigner de leurs actes l'erreur et la passion.

### III.

L'égoïsme est la grande plaie de la société civile; l'on ne peut y remédier que par le dévouement et l'esprit de sacrifice. Et cependant, tout n'est pas dit pour le chrétien, lorsqu'il a rempli ces devoirs de secours mutuels et d'assistance réciproque qui incombent à tous les membres du corps social. C'est la raison même qui commande ces choses; et les lois de l'ordre naturel suffisent pour en montrer la nécessité. Mais la foi va plus avant dans ses préceptes. L'ordre surnaturel auquel Dieu a daigné nous élever, entraîne d'autres obligations. Et comme la société civile a pour fin dernière l'affermissement et l'extension du règne de Dieu en ce monde, le chrétien est tenu d'y travailler non-seulement en temps que fidèle, mais encore comme citoyen, suivant sa fonction et dans la limite de son pouvoir.

Vainement, N. T.-C. F., voudrait-on séparer la vie civile de la vie religieuse, se montrer chrétien dans l'une, et non pas dans l'autre. La foi n'admet pas ce partage; elle veut influer sur toute la vie de l'homme, selon qu'il est écrit: « Le juste vit de la foi: *justus ex fide vivit.* Il n'est aucun acte humain qui ne relève de la conscience; et la conscience du chrétien doit se former sur la loi de Dieu, dont l'Eglise est la gardienne et l'interprète inflexible. Faire abstraction de l'Evangile dans le devoir social, agir à l'extérieur comme si le christianisme n'existait pas, c'est n'avoir aucune idée de l'empire que la religion est appelée à exercer sur les âmes. Non, il n'y a pas une règle de conduite pour le dedans, et une autre pour le dehors; une morale qui oblige l'homme privé, sans atteindre l'homme public. Pour

mériter son nom, le chrétien doit mettre de l'unité dans sa vie; et cette unité procède de la foi. De même que l'âme informe le corps lui donnant ce qui le fait se mouvoir et agir, ainsi la foi est-elle, pour l'âme, le principe surnaturel du mouvement et de la vie. On ne la relègue pas dans un coin de l'esprit, inerte et stérile: elle donne le branle à tout l'homme, et rien n'échappe à sa direction. « C'est en toutes choses, disait l'apôtre, qu'il faut nous montrer tels que nous sommes, *in omnibus exhibeamus nosmetipsos*, en prenant la vérité pour règle, *in verbo veritatis*, et sans dissimuler ce que nous portons au fond du cœur, *in charitate non ficta*. » Ainsi accomplirons-nous le précepte du Seigneur: *Qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo qui in caelis est*: « Quiconque m'aura confessé devant les hommes, moi aussi je le confesserai devant mon Père qui est dans les cieux. »

Il faut bien l'avouer, N. T.-C. F., cette contradiction entre la vie civile et la vie religieuse est l'un des faits les plus étranges qui se soient produits de nos jours. A voir et à entendre certains hommes, l'on dirait que, pour eux, la foi s'arrête au seuil de la conscience, et, qu'au-delà, il n'y a plus lieu d'en tenir compte. Pourvu qu'ils la respectent au for intérieur, ils croient avoir fait à la religion une part suffisante, la jugeant inutile ou incommode pour le reste. L'homme d'Etat se dédouble, pour ainsi dire: chrétien dans la vie privée, il se montre indifférent ou pire encore dans la vie publique. Le professeur dans sa chaire n'est plus le catholique qui, à l'église ou ailleurs, avoue sa foi et la pratique. Dans l'administrateur hostile aux institutions religieuses, vous cherchiez vainement le fidèle que vous avez vu s'asseoir à la table sainte. Tel père de famille donne à ses fils l'exemple de la piété, qui ne craindra pas d'exposer leur foi aux périls d'un enseignement mauvais. Ici, c'est un négociant qui va le dimanche à la messe, tout en laissant son magasin ouvert au public; là, c'est un industriel qui entend respecter pour lui-même le repos dominical, mais qui en prive ses ouvriers par les travaux qu'il leur commande ou leur permet de faire. Ces contrastes qui affligent autant qu'ils surprennent, on les retrouve du haut en bas et dans tout ordre de choses. Partout il y a tendance à cantonner la religion dans un coin de la vie, à ne lui laisser de prise que sur l'individu, à refouler les convictions au fond de l'âme, bref, à n'être chrétien qu'à demi, au lieu d'agir chrétiennement en tout et pour tout.

Or, c'est là une grave erreur, N. T.-C. F., contre laquelle nous ne saurions trop vous prémunir. L'Evangile est la loi des sociétés, non moins que des individus. Son domaine n'est circonscrit ni par les limites étroites de la personnalité humaine, ni par la sphère moins restreinte du foyer domestique: il embrasse à la fois les Etats et les particuliers. L'Evangile de Jésus-Christ est « l'Evangile du règne de Dieu, *Evangelium regni Dei*; et le règne de Dieu ne peut être que complet. Rien ne saurait se soustraire à cette influence souveraine, pas plus les lois civiles et les institutions sociales que les actes privés de chaque homme. Sans doute, à prendre les choses dans leur racine, le règne de Dieu est au-dedans de nous-mêmes, *regnum Dei intra vos est*: en ce sens, que l'empire de la foi a son siège dans l'âme vivifiée par la grâce divine; mais, c'est de là, comme de son foyer, que la lumière reçue d'en haut doit rayonner au dehors, se réfléchir dans tous les actes de la vie, et sortir du domaine individuel pour pénétrer en tout sens l'ordre domestique et l'ordre social. *Instaurare omnia in Christo*, « restaurer toutes choses dans le Christ, » tout, sans exception, l'âme humaine d'abord, et, par elle, la famille, l'Etat, la société humaine, voilà l'œuvre de l'Incarnation du Verbe. Mettre la main à cette œuvre, c'est le devoir de chaque chrétien; l'accomplir, c'est le travail providentiel des siècles.

Ah! que la société civile prendrait un autre aspect, si tous ses membres s'inspiraient de l'esprit évangélique; si chacun prenait la foi pour règle dans l'accomplissement de ses devoirs ou dans l'exercice de ses fonctions. Les divisions cesseraient aussitôt, pour faire place à l'union des intelligences et des volontés. L'Etat chrétien se reformerait de lui-même, et les passions révolutionnaires trouveraient une barrière invincible dans les principes du christianisme appliqués à l'ordre social. La France reviendrait ce que disait d'elle le pape Anastase II, « une colonne de fer que Dieu éle-

vait pour le soutien de son Eglise, pendant que la charité se refroidissait partout ailleurs. » On l'appellerait de nouveau, suivant l'expression du pape Alexandre III, « ce royaume chéri et béni de Dieu, dont l'exaltation est inséparable de celle du Saint-Siège. » Nous reprendrions ainsi le cours de nos grandes destinées, interrompu par plus d'un demi-siècle d'erreurs et de fautes. Hâtons ce résultat, N. T.-C. F., par nos paroles et par nos actes. Affirmons notre foi hautement et en toute circonstance: chrétiens au fond de l'âme, montrons-nous tels dans la vie extérieure et publique; car si c'est du cœur qu'on croit pour la justice, c'est de la bouche que l'on confesse pour le salut: *corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem*. Travaillons tous ensemble au triomphe de la sainte Eglise notre Mère, chacun pour sa part et dans sa sphère: le mouvement des choses d'ici-bas n'a pas d'autre sens ni d'autre terme. Nous passerons, nous et nos œuvres; mais ce qui restera debout, à travers les épreuves et les contradictions de ce monde, c'est l'œuvre de Dieu. Plus nous aurons contribué à son succès, plus grand sera notre mérite. Nous édifions la cité du temps au prix de nos efforts et de nos sacrifices; mais l'éternelle cité, la cité de Dieu est là, qui nous attend, à la fin de notre carrière, pour nous recevoir dans son sein. C'est là, dans l'immortalité glorieuse, que se vérifiera pour nous la parole du Seigneur: *Qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram patre meo qui in caelis est*: « Quiconque m'aura confessé devant les hommes, moi aussi je le confesserai devant mon Père qui est dans les cieux. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, entre autres propositions, vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure celle d'introduire dans son tarif spécial D n° 24 le prix de 23 francs par 4,000 kilog., frais de chargement, de déchargement et de gare compris, pour le transport des vins champanisés en caisses ou en paniers, destinés à l'exportation, de Saumur à La Rochelle et à Rochefort.

Ce dernier prix sera appliqué à partir du 15 février courant.

Une exposition de chevaux français, organisée par la Société hippique française, aura lieu à Nantes le 26 février prochain, cours Saint-Pierre. Le concours durera huit jours et se terminera le 6 mars par un carrousel militaire. 69 prix, se montant à la somme de 25,392 fr. 50, seront distribués en primes.

Le concours ouvrira le dimanche 27 février. L'entrée sera publique.

On a déjà dit que l'autorité militaire s'occupait en ce moment de la formation des cadres des sous-officiers, brigadiers et caporaux de l'armée territoriale et que, dans ce but, les intéressés avaient été invités à se présenter au bureau de recrutement de la division territoriale. On annonce aujourd'hui que des délégués choisis parmi les officiers déjà nommés se livrent, en outre, à des enquêtes à domicile.

Ils se rendent chez les hommes inscrits ayant occupé les grades dont il s'agit, soit dans l'armée active, soit dans la mobile, et leur demandent s'ils désirent conserver leurs galons. On arrivera ainsi à former un premier noyau, et c'est plus tard, lorsque les officiers auront pu juger de la capacité ou plutôt du degré d'aptitude de leurs hommes que les autres sous-officiers, caporaux et brigadiers, pourront être choisis.

Quelques personnes ont cru récemment pouvoir prétendre que les capitaines majors de l'armée territoriale pouvaient se marier sans autorisation de l'autorité militaire.

Le ministre de la guerre fait démentir ce renseignement.

Les capitaines majors de l'armée territoriale, quelle que soit leur origine, sont en activité de service et soumis aux mêmes règles et obligations que celles qui concernent les officiers de l'armée active.

Une circulaire vient d'être envoyée par le ministre de la guerre rappelant aux gé-

de corps d'armée que lui seul est compétent pour autoriser les congés et prolongations de congés au-delà d'un mois.

**Les remplaçants.** — Le conseil de révision de Paris vient de rendre un jugement qui désigne tous les hommes qui se sont engagés comme remplaçants.

Le nommé J. R. appartient à la classe de 1860; par son âge il fait partie de la réserve de l'armée territoriale depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1875.

Mais, en 1867, il s'était engagé comme remplaçant. Au moment de l'appel des réservistes de cette classe, il avait refusé de se rendre à la convocation qui lui fut faite, alléguant qu'il fait partie de la réserve de l'armée territoriale.

Condamné à trois mois de prison, il a appelé de ce jugement.

Cet appel a été rejeté: nous pourrions reproduire entièrement le jugement, mais nous en résumons, en résumé, qu'il en résulte que le remplaçant, quels que soient son âge et la classe à laquelle il appartient, est obligé de remplir tous les devoirs qui incombent à celui qu'il a remplacé.

Comme dans la réserve de l'armée active, il existe encore un grand nombre d'hommes dans cette situation; nous appelons leur attention sur ce jugement.

**Le mardi gras.** — Cette année, le mardi gras tombe le 29 février, c'est-à-dire le jour bissextile, ce qui arrive rarement: d'abord, malgré ce que doit être une année bissextile, il faut encore que le 16 avril tombe un dimanche et que ce soit le premier dimanche après la pleine lune qui suit immédiatement l'équinoxe.

C'est ce qui n'arrive, en moyenne, que tous les 116 ans.

En 1724... mardi gras est tombé le 29 février, et en 1944 il tombera encore le 29 février.

**Caisse d'épargne de Saumur.**

Séance du 13 février 1876.

Versements de 76 déposants (13 nouveaux), 0,670 fr. 33 c.

Remboursements, 8,817 fr. 35 c.

**Agriculture.**

**LES AIGRETTES DE CHANVRE COMME LITIÈRE.**

On nomme aigrettes dans les provinces de l'ouest la partie ligneuse du chanvre, qui est séparée par le teillage de sa partie filamenteuse.

Un usage que nous avons déjà signalé dans ces contrées consiste à jeter les aigrettes sur le fumier, ou à les faire brûler au four ou au foyer.

Sans doute les cendres en sont bonnes à fertiliser, mais on en tire un bien meilleur parti comme litière. Par leur division et leur consistance poreuse, les aigrettes sont excellentes pour éponger les déjections liquides des animaux, et le fumier qu'on en tire est une valeur supérieure au fumier provenant de litières de paille.

Quelques praticiens en avaient déjà acquis la preuve par l'expérience lorsque M. Bierre, directeur du laboratoire agronomique de Nantes, en a trouvé une preuve scientifique dans l'analyse des aigrettes de chanvre.

D'après cette analyse, les aigrettes contiennent: potasse, 7,28 0/0; chaux, 44,45; phosphate, 3,20; acide carbonique, 30,87; magnésie, 3,48; soude, 0,72; fer, 6,83; chlore, 1,20; acide sulfurique, 0,35; alumine, 0,35.

Cette analyse se rapporte à des chanvres qui ont été traités par les procédés ordinaires, qui suppriment le rouissage, donc des déchets plus riches en matières organiques et qui contiennent même des traces d'azote.

Les usines qui traitent ainsi les chanvres ont-elles raison d'offrir aux cultivateurs leurs déchets pour litière en remplacement des pailles, qui sont cette année si chères et exceptionnelles.

Dans les départements de la Sarthe, de l'Orne, de l'Inde, de l'Indre-et-Loire, de l'Oise, où les chanvres sont cultivés sur une certaine échelle, c'est une idée très-utile et très-économique de remplacer la paille par les aigrettes pour servir de litière aux animaux, pendant l'hiver, au moins la couche de litière qui se trouve sous l'arrière-train des bestiaux.

Les déchets du lin sont dans le même cas. Nous n'avons pas d'analyse de ces déchets; mais il n'est pas douteux qu'ils ne soient aussi riches sinon plus riches que les déchets du chanvre en matières fertilisantes qui augmentent la valeur du fumier.

(Gazette des campagnes.)

**L'ÉCHENILLAGE. — PROCÉDÉS.**

En ce moment, il y a dans la plupart des départements des arrêtés préfectoraux qui prescrivent l'échenillage général des arbres, dans les jardins, dans les champs, sur les chemins, etc. — La prescription est générale. Malheureusement, elle reste trop généralement sans exécution, malgré les peines édictées contre les propriétaires et fermiers des terres où les arbres ne sont pas échenillés.

D'où vient cette négligence générale? Pourquoi une loi si utile reste-t-elle sans exécution?

Il n'est pas difficile de le comprendre. C'est que les moyens pratiques pour détruire les chenilles sont très-insuffisants. Lorsqu'une commune est envahie par les chenilles, la moitié des habitants ne réussiraient pas à délivrer les arbres en plusieurs mois de travail. La question pratique, qui domine tout en cette matière, consiste à trouver un moyen économique et expéditif de destruction.

Nous avons souvent demandé aux échenilleurs les plus actifs et les plus exercés quels étaient leurs procédés, et il est certain que les plus accrédités ne poussent pas la besogne aussi vite qu'on le voudrait. En 1874, M. Cazanille, de Port-Sainte-Marie, exposait, au concours de Mont-de-Marsan, une lampe spéciale inventée par lui, pour l'échenillage, qui nous parut plus expéditive que tous les engins d'échenillage usités jusqu'à ce jour. C'est pourquoi nous la signalons aux échenilleurs.

Cette lampe suspendue au bout d'une perche, au moyen d'une douille oblique, comme les éteignoirs des cierges dans les églises, est surmontée d'un bouquet de cinq ou six mèches, d'où s'élève une flamme large de 40 centimètres et de même hauteur, alimentée par de l'essence de pétrole. En approchant cette flamme des bourses, on détruit celles-ci avec une rapidité foudroyante, de telle sorte qu'en quelques instants un arbre est purgé de cent colonies qui attendaient la naissance des feuilles pour les dévorer.

Les Américains ont importé des échenilloirs, qui ne sont autre chose que des cueilloirs, une sorte de sécateur planté au haut d'une perche jouant au moyen d'une tige de fer, qui descend jusqu'à portée de la main de l'échenilleur. Celui-ci coupe les brins qui portent les bourses. Celles-ci tombent dans une petite nasse en filet, qui entoure la tige un peu au-dessous du sécateur. On brûle ensuite le butin ainsi recueilli.

La lampe de M. Cazanille opère plus vite évidemment que tous les échenilloirs connus. Mais elle soulève une objection. Ne brûle-t-elle pas, en même temps que les bourses, les bourgeons des arbres échenillés?

A l'époque actuelle, il est bien peu d'arbres dont la sève ne soit tout à fait au repos, et où par conséquent on ne puisse flamber les bourses de chenilles sans atteindre les rudiments de la végétation à venir. M. Cazanille répond que la simple approche de sa flamme détruit les chenilles avec une telle rapidité qu'on peut éviter de flamber les branches et brindilles auxquelles elles sont suspendues. C'est une question de dextérité et de légèreté de main-d'œuvre que l'on résoudra suivant l'état des arbres, c'est-à-dire suivant la durée de leur bois, ou suivant l'époque où sortent les premiers rudiments des nouvelles feuilles. Dans les buissons, dans les arbres forestiers, etc., la lampe de M. Cazanille est certainement d'un effet rapide et inoffensif. C'est pourquoi nous la signalons comme l'instrument le plus expéditif qui ait été imaginé jusqu'ici pour l'échenillage. L'inventeur demeure à Port-Sainte-Marie, près Agen (Lot-et-Garonne); le prix est de 7 fr. 50 centimes.

(Gazette des campagnes.)

**Faits divers.**

Une secousse de tremblement de terre a été ressentie, dimanche soir, vers six heures un quart, à Coutances. Un bruit souterrain, semblable au roulement rapide d'une voi-

ture lourdement chargée, s'est fait entendre durant quelques secondes.

Dans certaines maisons, la batterie de cuisine suspendue aux murs, la vaisselle sur les dressoirs, ont été agitées. Ce phénomène géologique, qui n'a causé aucun dégât, s'est produit dans la campagne, dans un rayon assez étendu, principalement sur le littoral de la mer.

La ville de Havre a mille attentions délicates pour ses enfants trépassés. Elle vient de décréter que le nom de Frédéric-Lemaître serait inscrit au tableau d'honneur de l'Hôtel-de-Ville.

Voilà qui est tout à fait bien. Il est vraiment dommage que la ville de Havre ait absolument oublié d'envoyer des secours à Frédéric-Lemaître, alors qu'il était à Paris, malade et pauvre.

Le Journal d'Alsace dit qu'à Strasbourg le thermomètre marquait dimanche, à 6 heures du matin, 17 degrés au-dessous de zéro.

**LA PROSPÉRITÉ RÉPUBLICAINE.**

Voulez-vous savoir où en est le travail national sous la République? Nous avons 26,400 kilomètres de chemins de fer en exploitation. Ils ont tous été concédés sous la monarchie; pas un seul des chemins de fer concédés par la République n'est en exploitation.

Pourrait-on prouver le contraire?

Le Times énumère les dépenses qu'a entraînées jusqu'à ce jour le voyage du prince de Galles dans l'Inde. La valeur des présents offerts par le prince aux maharajahs et aux chefs indigènes est estimée 40,000 liv. sterl. (1 million de francs).

D'après les correspondances de Calcutta, il faudra demander au Parlement une nouvelle somme de 20,000 liv. sterl. (500,000 fr.); ce qui portera les dépenses personnelles du prince héritier à près de 2 millions de francs. On calcule que les maharajahs ont acheté à Londres seulement plus de 250,000 liv. sterl. (6,250,000 fr.) d'objets de toute nature pour la réception du prince de Galles. Birmingham, Manchester et Liverpool ont aussi bénéficié d'un accroissement d'exportation considérable.

**Dernières Nouvelles.**

On écrit de Berlin à la Gazette de Francfort:

« On mande de Paris, touchant l'affaire relative à la provocation adressée par un officier français à un officier du 2<sup>e</sup> régiment de la garde de Prusse, que le capitaine français en question ne fait plus partie de l'armée active.

« On dit même que, pendant la dernière guerre, le gouvernement de Tours a refusé de lui accorder un commandement qu'il avait demandé.

« Le gouvernement français a décliné entièrement la responsabilité de l'acte accompli par cet officier; dès que l'affaire a été connue et avant que le gouvernement allemand eût fait des observations, le cabinet français a prié, par l'entremise de l'ambassade de Berlin, le cabinet allemand de le décharger de toute responsabilité.

Nous n'avions pas parlé de ce fait, voulant attendre la réponse du gouvernement français. Aujourd'hui, comme on le voit d'après la Gazette de Francfort, l'affaire est complètement vidée.

Le correspondant berlinois de la Gazette de Cologne écrit qu'il y a actuellement à Berlin 23,000 ouvriers sans travail.

Pour les articles non signés: P. GODFR.

**LES PERSONNES QUI DÉSIRERAIENT DES BULLETINS DE VOTE AU NOM DE M. HENRI DELAVAU, PEUVENT S'EN PROCURER AU BUREAU DU JOURNAL.**

**Bulletin Financier.**

Paris, 15 février.

La Bourse a été beaucoup moins animée qu'hier,

et les affaires, assez difficiles, n'ont pas eu l'importance de ces derniers jours.

Le 5 0/0 qui fermait hier à 105,05 est tombé aujourd'hui au début à 104,90, et n'a pu dépasser 104,92, au cours de clôture.

Le 3 0/0 a également perdu 10 cent.: on l'offrait en fin de bourse à 67,62.

L'Italien a également faibli. Après avoir ouvert en hausse à 71,10, il a fait 71,07 1/2 et finalement 70,92 1/2.

Le Turc est à 20,65 et les Lots à 55,50.

L'émission de la ville d'Ancone a complètement réussi, et dès hier l'emprunt était ouvert. Ce placement présente d'ailleurs de telles garanties de sécurité, que le succès ne pouvait être douteux, et nous ne pouvons que féliciter ceux de nos lecteurs qui se sont assurés, en souscrivant, un revenu d'un encaissement aussi facile, et offrant autant d'avantages.

Le Crédit mobilier a perdu 1,25. On le donne à 198,75.

Le Pérou a baissé d'un quart et reste à 35.

Banque de Paris, 1,080.

Banque ottomane, 446,25.

Actions autrichiennes, 627,50.

Actions lombardes, 250.

Extérieure espagnole, 19 5/16; Intérieure espagnole, 17 3/8.

**État civil de la ville de Saumur**

Du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 1876.

**DÉCÈS.**

Le 3. — François-Joseph Poirier, rentier, 66 ans, place de la Bilange.

Le 5. — Jeanne-Madeleine Rousseau, sans profession, 82 ans, veuve Thomas Buron, à l'Hospice.

Le 8. — Agathe Joyeuse, lingère, 63 ans, à l'Hospice. — Rémy Pillon, journalier, 46 ans, rue Beaurepaire.

Le 10. — Marguerite-Laure Renaudin, sans profession, 34 ans, épouse Donatien-Marie Brisset, rue du Temple.

Le 13. — Auguste Meunier, rentier, 60 ans, Grand'Rue.

Le 14. — Eugène Ceppe, menuisier, 33 ans, à l'Hospice.

Le 16. — Geneviève Guitard, rentière, 90 ans, veuve Charles Papillon, rue du Collège.

Le 17. — Fernand-Joseph Ferbu, marchand tailleur, 45 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 20. — Jacques Morisseau, peintre en voiture, 47 ans, rue d'Orléans.

Le 21. — Constant-Auguste Bretonneau, 5 jours, rue Saint-Nicolas. — Louise Turquois, journalière, 85 ans, veuve André Dion, à l'Hospice. — Louis Moisé, sans profession, 65 ans, à l'Hospice.

Le 22. — Sophie Vinault, sans profession, 64 ans, veuve Marin Germond, rue Nationale.

Le 23. — Jeanne Menier, journalière, 80 ans, veuve Charles Daubonne, à l'Hospice.

Le 24. — Victor Morisseau, tailleur de pierre, 34 ans, rue de Nantilly. — Marie-Narcisse Latreille, 2 mois, rue de la Tonnelle. — Henri Landais, bijoutier, 36 ans, à l'Hospice.

Le 25. — Anne-Perpétue Langlois, sans profession, 76 ans, épouse François Chenon, rue de l'Île-Neuve.

Le 26. — Joseph Le Clézio, journalier, 83 ans, rue de la Visitation. — Sylvain Robineau, propriétaire, 66 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Mathieu Poitvin, ancien horloger, 63 ans, quai de Limoges.

Le 27. — Léon Clairambault, 2 ans, place Saint-Pierre. — Pierre Chenuau, jardinier, 74 ans, ancienne route de Tours.

Le 29. — Nelly Gauron, modiste, 26 ans, rue Nationale.

Le 30. — Elie Rebeyrolle, artiste dramatique, 54 ans, rue Brault.

Le 31. — Marie Ledru, maîtresse d'hôtel, 46 ans, épouse André Petit, rue d'Orléans.

**Théâtre de Saumur.**

**MARDI 22 février 1876.**

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Le grand succès du théâtre national de l'Odéon.

**LES DANICHEFF**

Drame russe en 4 actes, de M. Pierre Newski.

M. ABEL, premier sujet du théâtre du Vaudeville, remplira le rôle de *Wladimir Danicheff*; M. SULLY, celui d'*Osip*; M. BELLAUD, celui de *Roger de Taldé*.

M<sup>lle</sup> JEANNE BONDOIS, ex-artiste de la Comédie-Française, remplira le rôle de la *comtesse Danicheff*; M<sup>lle</sup> BERTHE FAYOLLE, celui d'*Anna Ivanova*; M<sup>lle</sup> PHILIBERTE, celui de *Lydia*.

**CRÉDIT GÉNÉRAL.** — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

**Refusez toute contrefaçon.** — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nau-

sées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois

par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres; par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En laites : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de *Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, Paris. (31)

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

#### Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :  
6 heures 20 minutes du matin.  
11 — 30 —  
1 — 45 — du soir.  
7 — 40 —

Départs de Poitiers pour Saumur :  
5 heures 35 minutes du matin.  
10 — 45 —  
12 — 30 — du soir.  
6 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 FÉVRIER 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	67	50		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	2	50	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	757	50	5
4 1/2 % jouiss. septembre.	98	95	15	Crédit Mobilier.	197	50		Crédit mobilier esp., j. juillet.	611	25	2
5 % jouiss. novembre.	104	73	15	Crédit foncier d'Autriche.	517	50		Société autrichienne, j. janv.	628	75	8
Obligations du Trésor, t. payé.	475			Crédit foncier de France.	928	75	3	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	332			Est, jouissance nov.	587	50	3	Orléans.	316	25	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	400		50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	988	75	1	Paris-Lyon-Méditerranée.	311	75	
— 1865, 4 %.	500		5	Midi, jouissance juillet.	735	2	50	Est.	311	25	
— 1869, 3 %.	367	50	50	Nord, jouissance juillet.	1230	7	50	Nord.	316		
— 1871, 3 %.	350		50	Orléans, jouissance octobre.	1020		2	Ouest.	313		
— 1873, 4 %.	474	75	25	Ouest, jouissance juillet, 65.	640	5		Midl.	311	50	
Banque de France, j. juillet.	3855		10	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.				Deux-Charentes.	325	25	
Comptoir d'escompte, j. août.	627	50	2	Compagnie parisienne du Gaz.	1135			Vendée.	247	50	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	493	50		Société Immobilière, j. janv.	24	50	1	Canal de Suez.	535		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.	280						
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	900	1	25								

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 30 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 8 minutes du matin, express.  
6 — 45 — — — — — omnibus.  
9 — 1 — — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — — omnibus.  
4 — 13 — — — — — omnibus.  
7 — 17 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 35 minutes du matin, omnibus.  
9 — 30 — — — — — omnibus.  
9 — 41 — — — — — omnibus.  
4 — 44 — — — — — omnibus.  
10 — 28 — — — — — omnibus.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.  
43<sup>e</sup> ANNÉE (1875).

# MAGASIN PITTORESQUE

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

Prix du volume broché . . . . . 7 fr. »  
cartonné . . . . . 8 50  
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.  
Etranger, suivant les conventions postales.  
On peut se procurer chaque volume séparément.

La collection se compose des années 1833 à 1875. — Le volume 1875 (43<sup>e</sup> année), mis en vente le 5 décembre 1875.  
LES ABONNEMENTS COURENT DU 1<sup>er</sup> JANVIER OU DU 1<sup>er</sup> JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
Paris . . . . .  
Départements . . . . .  
Etranger, suivant les conventions postales.  
On peut se procurer séparément un numéro dans une couverture.  
Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

### OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.  
1 volume broché . . . . . 7 fr. »  
Cartonné . . . . . 8 50  
ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1876, environ 50 gravures dans chaque Almanach.  
Chaque almanach . . . . . 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4<sup>e</sup>, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.  
Prix . . . . . 15 fr.  
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.  
Prix de chaque volume broché . . . . . 6 fr.  
L'ouvrage complet . . . . . 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.  
Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
L'ouvrage complet . . . . . 15  
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4<sup>e</sup>. — 2<sup>e</sup> édition.  
Prix, broché . . . . . 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.  
Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
L'ouvrage complet . . . . . 15  
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand et Victor Chauvin, illustrés par Yan Deynoot, 1 vol. grand in-8<sup>e</sup>.  
Prix, pour Paris, broché . . . . . 1 fr. 50  
— — — — — cart., doré sur tranche . . . . . 2 fr.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.  
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

### A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochain.

1<sup>o</sup> PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, composée de : au rez-de-chaussée, salon, chambre à coucher et cabinet; au premier étage, une autre chambre, cabinet, cuisine; greniers, cave et jardin.  
Entrées rue Haute-Saint-Pierre et montée de la Retraite.  
2<sup>o</sup> Rue du Pavillon, DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée, grenier, cave et cour.  
3<sup>o</sup> Au Champ-de-Foire, REMISE, ECURIE et GRENIER.  
S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise. (53)

### A VENDRE

#### DIX MILLE CHEVELUS

De deux ans.  
En bon Groleau de Cinq-Mars, premier choix.  
S'adresser à M. MESNET, à Cinq-Mars. (66)

### A LOUER

#### UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennes.  
Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.  
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.  
GERMAIN CORBINEAU, jardinier au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés, déclare ne pas vouloir payer les dettes que pourrait contracter sa femme. (67)

### A LOUER

#### UNE MAISON

Rue de l'Échelle.  
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

### RIELLANT

#### DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

## CRÉDIT GÉNÉRAL

### POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE Cinq FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION  
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.  
Missale Romain, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.  
Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.  
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.  
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.  
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8<sup>e</sup>, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.  
Causes célèbres illustrées, 7 vol. in-8<sup>e</sup>. 43 fr.  
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.  
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8<sup>e</sup>. 420 fr.  
BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8<sup>e</sup>. 42 fr.  
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8<sup>e</sup>. 65 fr.

OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, LEMERRE, ETC.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8<sup>e</sup>. 480 fr.  
CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8<sup>e</sup> Jésus. 400 fr.  
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8<sup>e</sup>. 80 fr.  
MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8<sup>e</sup>. 360 fr.  
MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8<sup>e</sup> avec gravures. 448 fr.  
LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes in-8<sup>e</sup>. 52 fr. 50  
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, 15 vol. 600 fr. 20 francs par mois.  
DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4<sup>e</sup> illustré. 60 fr.  
SEGUR (de). Histoire universelle, 7 vol. 37 fr. 50  
DANGEAU. Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV, 19 vol. in-8<sup>e</sup>. 144 fr.  
LUYNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8<sup>e</sup>. 102 fr.

### CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique Religieuse, etc.  
La musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.  
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moschelos, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.  
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

### AUX PROPRIÉTAIRES et aux ENTREPRENEURS

#### EN BATIMENT.

La *Série de Prix*, présentée et adoptée par la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la Ville de Nantes, est un livre indispensable aux propriétaires, puisqu'il leur permet d'évaluer avec certitude les travaux qu'ils ont à faire et de vérifier eux-mêmes les Mémoires qui leur sont présentés par les MAÇONS, CHARPENTIERS, COUVREURS, PLOMBIERS, MENUISIERS, PLÂTRIERS, MARBRIERS, SERRURIERS, PEINTRES et VITRIERS.  
Si donc, un Mémoire d'Entrepreneur portait des prix plus élevés que ceux arrêtés par la Chambre syndicale, les Propriétaires seraient en droit de faire de justes réclamations.  
La *Série de Prix* est un livre de première nécessité pour les entrepreneurs, puisque les calculs sont tout faits et qu'ils n'ont qu'à les appliquer aux travaux qu'ils fournissent.  
Avec ce livre, l'établissement de leurs Mémoires, toujours si compliqué, devient un peu plus simple; de plus, il leur enlève tout sujet de discussion avec les Propriétaires.  
La *Série de Prix* a son importance pour les villes en général, Nantes comme pour Nantes même. Dans ce cas, l'Entrepreneur, au lieu de porter dans son Mémoire des prix de 100 francs, par exemple, qu'il faut porter dans ce livre; en procédant ainsi, il sera toujours sûr que ses prix seront établis proportionnellement et d'une manière très-rationnelle.  
Prix relié : 7 fr. — Par la poste : 8 fr.  
Le seul dépôt de la *SÉRIE DE PRIX* est à Nantes, chez M. P. PLÉDRAN, imprimeur-éditeur, quai Cassard, n° 5.

### EAU DENTIFRICE

#### DU CHIMISTE GOULARD,

Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailles, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en empêchant les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, réveiller les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents douloureuses, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et toute bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.  
Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.  
Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.  
A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.